

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2019

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 23 mai 2019 (suite à un premier comité le 22 mai n'ayant pas réuni le quorum), s'est réuni dans la salle de réunion de la CC Val de Gray le 27 mai 2019 à 16h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

**Etaient présents** : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MILESI Nicole, NEY Emile, TEUSCHER Gilles.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : /

**Etaient absents** : ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, FASSENET Roland, FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, LAVOYE Patrice, MAUPIN Jean-Pierre, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

**Secrétaire de séance** : MAUCLAIR Michel.



CS/27-05-2019/N°2

### **FINANCES LOCALES** **DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **MISE A LA REFORME DE BIENS**

Le président explique que l'état de l'actif 2018 fait état de trois biens dont la valeur nette comptable est à 0.

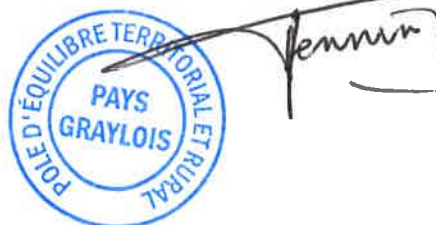
Il propose donc de mettre à la réforme les biens suivants :

Désignation	Date acquisition	Valeur brute	Durée amortissement	Valeur nette
Logiciel E-Magnus + certificat Certinomis 2014	2014	540 €	2 ans	0 €
Certificat Certinomis 2016	2016	240 €	2 ans	0 €
Logiciels Microsoft	2016	1.039,20 €	2 ans	0 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve et autorise la mise à la réforme des biens cités ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

**Frederick HENNING**  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
070-200050318-20190527-CS-27052019-N02-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/06/2019  
Affichage : 11/06/2019

